



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Mr Nicolas ANGOT, Mme Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU et Mr Jérémie PRINCE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Christine CELTON a donné pouvoir à Mr Didier RICHARD, Mme Hélène GLEZ a donné pouvoir à Mme Julie RIGOLLET.

Absents : Mme Coralie GIRAUDINEAU, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mr Tony FARIA-FERNANDES

Secrétaire de séance : Mr Nicolas ANGOT

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 2 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission d'un conseiller municipal, et aux différents candidats de la liste qui ont décliné le poste, le candidat venant immédiatement après le dernier de la liste « L'avenir de Saint Mars, notre projet à tous » est Monsieur Olivier ORDUREAU.

Il est installé dans la fonction de conseiller municipal.

FINANCES

2. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente le projet de décision modificative et en explique les raisons :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
012 - Charges de personnel	30 000,00	7078 - Autres marchandises	10 000,00
6068 - Autres matières et fournitures	10 000,00	73224 - Fds dép des DMTO pour les com de - 5 000 hab	20 000,00
6218 - Autres personnel extérieur	10 000,00	7788 - Produits exceptionnels divers (rbst assurance)	30 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	1 000,00	70878 - par d'autres redevables	-5 500,00
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00	7488 - Subvention bibliothèque	1 770,00
6531 - Indemnités	2 500,00		
6065 - achat livres biblio	1 770,00		
Total dépenses :	56 270,00	Total recettes :	56 270,00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2315 - Travaux bourg	655 000,00	1022 - FCTVA	9 500,00
238 - Avances versées sur immo.corpo	45 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux	12 500,00
020 - Dépenses imprévues	-30 000,00	1322 - Régions	72 390,00
		1323 - Départements	169 565,00
		1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	58 605,00
		1342 - Amendes de police	14 078,00
		1641 - Emprunts en euros	333 362,00
Total dépenses :	670 000,00	Total recettes :	670 000,00

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget principal de la commune, à hauteur de 56 270 € pour la section de fonctionnement et de 670 000 € pour la section d'investissement.

3. CREANCES ETEINTES

Monsieur Jean-Marc AUBRET explique que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement [procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers) ou dans le cadre de la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (professionnels)].

Le comptable public a présenté deux listes des créances éteintes suite à la décision de la commission de surendettement de la Banque de France :

- Exercice 2017 : une créance totale à hauteur de 273,72 €
- Exercice 2019 : une créance totale à hauteur de 55,10 €

Le conseil municipal constate l'extinction des créances présentées à hauteur totale de 328,82 €.

4. DEVIS REPRISE DE CONCESSION

Monsieur le Maire expose que la collectivité a la possibilité de reprendre les concessions échues. Ce sont des concessions de 15, 30 ou 50 ans que les familles n'ont pas souhaité renouveler.

C'est dans ce cadre que vous est présenté le devis de travaux afférents à ces reprises.

Le montant total HT s'élève à 21 433,86 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 40 000 €.

Madame Laëticia PELTIER : lors du précédent mandat un carré avait été rénové, y en a-t-il d'autres de prévus ?

Monsieur Didier RICHARD : en effet il reste des reprises à faire, mais il faut être prudent et prendre le temps de contacter les familles. A ce jour il y a 21 emplacements libres dans le cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature du devis de reprise de concessions échues dans le cimetière communal à hauteur de 21 433,86 €.

PARTICIPATION CITOYENNE

5. CHARTE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Madame Roselyne FORTUN présente le projet de charte citoyenne qui a été élaboré afin d'encadrer le fonctionnement des commissions élargies et notamment de formaliser les engagements réciproques des élus et habitants participants aux commissions élargies.

Elle rappelle qu'un appel à la population a été fait pour intégrer les commissions Environnement-Cadre de Vie et Participation citoyenne, Information et relations extérieures.

Monsieur Olivier ORDUREAU : si des personnes veulent intégrer les commissions ultérieurement, est-ce que cela sera possible ?

Monsieur Michaël DERANGEON : Pour ce qui concerne la commission Environnement, elle va accueillir 4 personnes extérieures, il semble donc difficile d'augmenter ce nombre, d'autant plus qu'une règle de proportionnalité avec le nombre d'élus présents a été posée. Cependant des groupes de travail thématiques seront créés et dans ce cadre de nouvelles personnes pourront y être accueillies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la charte de participation citoyenne.

6. ELARGISSEMENT DES COMMISSIONS « PARTICIPATION CITOYENNE, INFORMATIONS ET RELATIONS EXTERIEURES » ET « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE »

Suite à appel à candidatures des habitants ont fait connaître leur souhait de participer aux travaux des commissions « Participation citoyenne, informations et relations extérieures » et « Environnement – cadre de vie ». Les habitants candidats sont les suivants :

- Commission Participation citoyenne, informations et relations extérieures :
Madame Bernadette MERAND
- Commission Environnement – Cadre de vie :
Monsieur Frédéric MERAND, Monsieur Nicolas RELANDEAU, Monsieur Hervé BLANCHARD et
Madame Sophie LEVEQUE

Monsieur Nicolas RELANDEAU, Monsieur Hervé BLANCHARD et Madame Sophie LEVEQUE présents au conseil municipal sont invités à se présenter et exposer leurs motivations à intégrer les commissions élargies. Madame Bernadette MERAND et Monsieur Frédéric MERAND ont fait parvenir une vidéo qui a été diffusée à conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux candidatures précitées et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur Michaël DERANGEON ajoute que la commission Environnement-Cadre de Vie est très satisfaite de cette ouverture et de la motivation supplémentaire que cela va apporter.

INFORMATIONS

- **Information évolution des devis de rénovation du théâtre**

Monsieur Didier RICHARD informe le conseil municipal que le devis du menuisier connaît une plus-value d'environ 4 000 € par rapport au devis initial en raison du contexte actuel d'approvisionnement en bois. De plus le délai de livraison annoncé est d'environ 15 semaines.

- **Projet de conventionnement avec le CAUE**

Monsieur le Maire expose que le CAUE 44 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été contacté afin de travailler à une étude globale de développement de la commune à court, moyen et long terme. La saisine du CAUE s'est faite rapidement en raison de l'urgence pour la collectivité de localiser une nouvelle boulangerie. Une rencontre avec le CAUE a eu lieu le 6 octobre afin de donner les principales orientations. Une proposition de conventionnement va être faite à la commune.

Monsieur Nicolas ANGOT explique que le CAUE est un organisme départemental indépendant, il n'y a donc pas de risque de lobbying

- **Panneaux lumineux : point d'avancement**

Madame Roselyne FORTUN informe qu'à ce jour deux prestataires ont été sollicités : Elan Cité et Lumiplan. Les caractéristiques techniques semblent plus développées avec la société Lumiplan, mais le prix est également plus élevé.

- **Programme journée citoyenne**

Madame Roselyne FORTUN rappelle que la journée citoyenne est programmée le samedi 20 novembre. Pour cette édition, **5 chantiers participatifs**, proposés lors de la réunion publique du 15 septembre, sont retenus :

1. **Création du « Voyage à Saint Mars »** : jeu découverte de la commune,
2. Remise en état d'un **sentier pédestre à la Guinanderie***, au bord du Tenu,
3. Création et distribution de **sacs de graines**, qui seront mis à disposition des habitants **pour faire pousser fleurs et plantes aux pieds des murs**, côté espace public,
4. Création de **nichoirs à oiseaux**,
5. **Préparation repas et accueil des participants*** : organisation du café d'accueil, du repas commun et du verre de l'amitié.

- **Tournage dans le marais**

Monsieur Philippe BEILLEVAIRE informe le conseil municipal qu'un court métrage va être tourné dans les marais du Lac de Grand Lieu, en nocturne, à partir du 9 octobre 2021.

- Monsieur le Maire et Monsieur Michaël DERANGEON informent qu'ils ont reçu un journaliste du Monde qui avait sollicité une interview sur le thème des cancers pédiatriques en Pays de Retz
- Madame Laëtizia PELTIER informe que les travaux d'aménagement du bourg vont débuter lundi 11 octobre rue de la Colombe par les travaux sur le réseau eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux électriques, téléphones et éclairage public par le Sydela.

Le secrétaire

Nicolas ANGOT